



TERRITOIRES D'INDUSTRIE

CANDIDATURE DES HAUTES-ALPES À LA LABELLISATION
À LA PHASE 2 DE TERRITOIRES D'INDUSTRIE 2023-2027

**HAUTES
ALPES**



Guillestrois-Queyras
Communauté de communes



CCBD
Community of Communes Briançonnais-Dévoluy



CHAMPSAUR
VALGAUDEMAR
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Communauté d'Agglomération
GAP-TALLARD-DURANCE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SERRE-PONÇON



Communauté de Communes
SERRE-PONÇON
Val d'Avance

Lancé fin 2018, Territoires d'industrie est un **programme national en faveur de la reconquête industrielle par et pour les territoires**.

La première phase du programme sur 2019-2022 a permis d'accompagner 149 Territoires d'industrie (regroupant plus de 500 intercommunalités) dans la mise en œuvre de leurs plans d'actions en faveur de la réindustrialisation, avec près de 2 000 actions concrètes identifiées. Plus de 2 milliards d'euros ont été engagés afin de soutenir les projets industriels, notamment dans le cadre de France relance avec 2 400 lauréats du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires.

Fort de ce succès, le **Président de la République a annoncé le 11 mai 2023 le lancement d'une nouvelle phase du programme pour 2023-2027**, afin de poursuivre et amplifier la dynamique de réindustrialisation dans les territoires.

Afin de procéder à cette actualisation, un processus de labellisation des Territoires d'industrie 2023-2027 est engagé. Les territoires volontaires à la labélisation sont ainsi invités à définir un périmètre opérationnel, établir une gouvernance partagée (notamment sur la base d'un binôme élu-industriel), définir une feuille de route industrielle et procéder sur cette base à un **dépôt officiel de candidature jusqu'au 22 septembre 2023 (inclus)**.

Une phase d'analyse des candidatures débutera dès la clôture des candidatures en partenariat avec les conseils régionaux et les secrétariats généraux aux affaires régionales (SGAR) en lien avec les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), qui émettront un avis en opportunité sur les différentes candidatures.

Une sélection nationale aura lieu fin octobre par le comité de pilotage national du programme, composé de représentants du Ministère de l'Industrie, du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, de Régions de France, d'Intercommunalités de France et de France Industrie.

Une assemblée générale regroupant les nouveaux Territoires d'industrie labellisés se tiendra à la fin du processus de sélection, début novembre.



DÉTAILS ET ATTENDUS DES CANDIDATURES

- 1. Définir le périmètre du Territoire d'industrie**
- 2. Déterminer un plan d'actions partagé par les élus et les industriels**
- 3. Proposer une gouvernance fondée sur un binôme élu-industriel**

1. Définir le périmètre du Territoire d'industrie

Les territoires candidats à une labellisation Territoires d'industrie sont invités à présenter un périmètre précis et cohérent dans le dossier de candidature.

Les Territoires d'industrie sont des groupements d'intercommunalités constituant un bassin d'emploi ayant une logique industrielle propre (y compris en interdépartemental ou interrégional).

Par exception, un Territoire d'industrie peut être composé d'une seule intercommunalité (EPCI à fiscalité propre), mais devra dans ce cas justifier de la taille critique de ce périmètre (compte tenu par exemple des spécificités industrielles du territoire).

Pour les nouveaux territoires candidats, comme ceux déjà labellisés sur la période 2019-2022, tous les cas de figure sont envisageables :

- › maintien du périmètre actuel s'il est jugé adéquat ;
- › ajustement du périmètre actuel par agrandissement, retrait ou scission ;
- › création d'un nouveau périmètre.

2. Déterminer un plan d'actions partagé par les élus et les industriels

Les territoires candidats à une labellisation Territoires d'industrie sont invités à présenter une feuille de route avec un plan d'action partagé.

Cette feuille de route vise à présenter et structurer la stratégie industrielle du Territoire d'industrie pour les années à venir et proposer différentes actions concrètes et partagées notamment par les élus et les industriels du territoire (une dizaine d'actions maximum à présenter dans le cadre de la candidature).

Ce plan d'actions devra autant que possible s'inscrire en lien avec les grands enjeux du programme Territoires d'industrie : l'innovation, la transition écologique et énergétique, le foncier, les compétences. Le plan d'actions pourra également comprendre des actions qui seraient liées à un enjeu local spécifique en matière de réindustrialisation.



INNOVATION



TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



COMPÉTENCES



FONCIER

Exemples de thématiques incluses dans un plan d'actions Territoire d'industrie

Développement d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (mutualisation d'équipements, valorisation locale des déchets, services partagés, réseaux de chaleur...)



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Lancement de projets collectifs autour de la gestion collective des ressources en eau (développement de synergies entre industriels ou de projet de REUT, etc.)

Sensibilisation et accompagnement sur-mesure des industriels (notamment PME) sur les enjeux de décarbonation (lien avec les dispositifs existants, mise en réseau localement, etc.)

3. Proposer une gouvernance fondée sur un binôme élu-industriel

Les territoires candidats sont invités à proposer une gouvernance opérationnelle fondée sur un « binôme élu-industriel ».

Ce binôme, constitué d'au moins un(e) élu(e) du territoire et d'un(e) chef(fe) d'entreprise industrielle volontaire, constitue le cœur de la gouvernance locale du programme. Il porte la candidature du territoire et en représente les différents partenaires.

Rappel de la gouvernance partenariale du programme



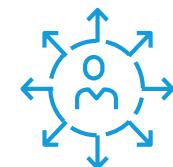
Démarche animée
par un binôme
élu-acteur industriel
appuyé par
un chef de projet

LOCAL



Co-pilotage Etat-Région
pour coordonner
la démarche, définir
les orientations
stratégiques, valider
et suivre les travaux

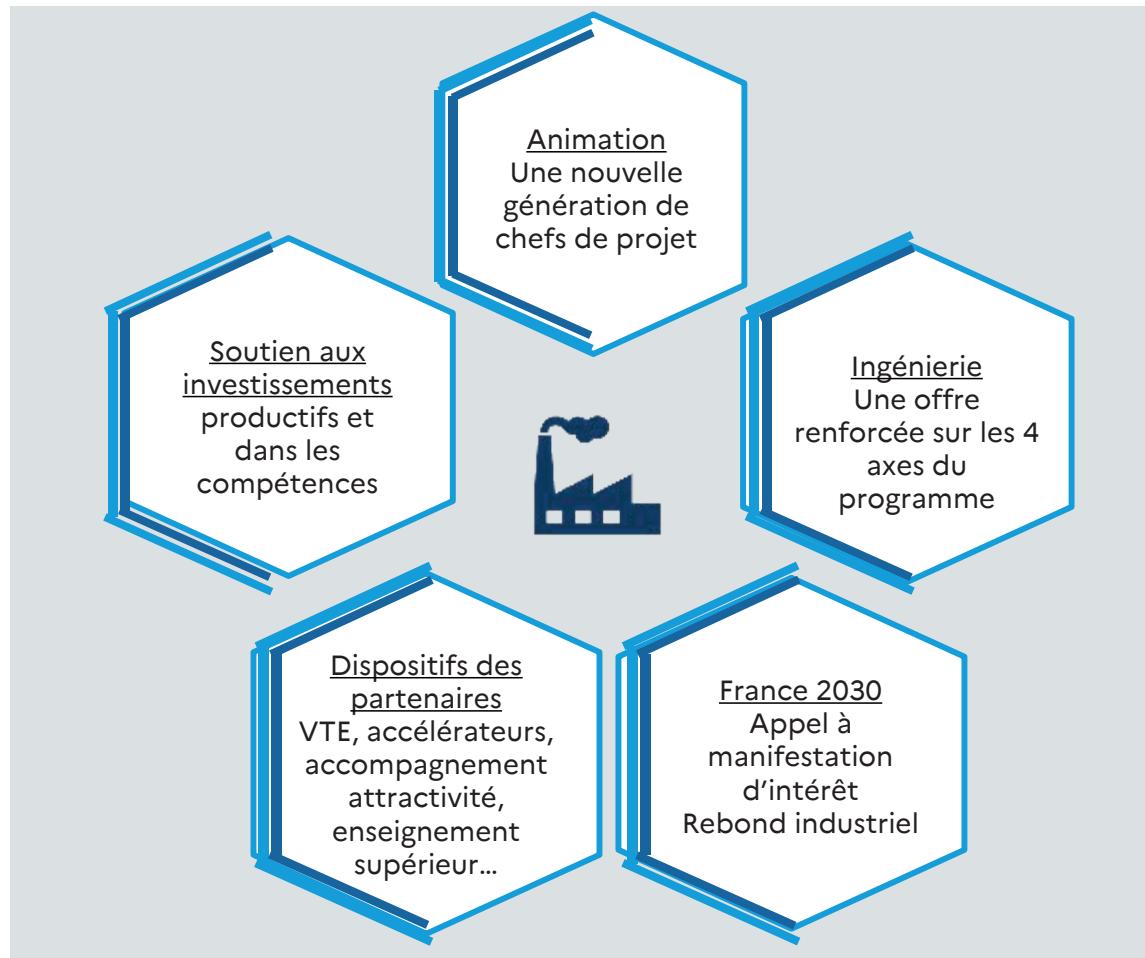
RÉGIONAL



Suivi de la coordination
de l'offre de services
et du déploiement
opérationnel des
engagements pris
par l'État et les opérateurs
partenaires

NATIONAL

OFFRE DE SERVICES



LES ENJEUX POUR LES HAUTES-ALPES

Si les Hautes-Alpes ne comptent actuellement que 10 % d'entreprises industrielles, le potentiel de croissance des entreprises endogènes et de création de nouvelles unités en lien avec les spécificités du territoire sont importants. Voilà pourquoi, **nous devons collectivement saisir l'opportunité de la phase 2 de Territoire d'Industrie en prenant en compte les enseignements de la phase 1.**

Les éléments suivants font l'objet d'un consensus entre l'ensemble des acteurs économiques des Hautes-Alpes, notamment la Région Sud et les neuf Établissements Publics de Coopération Intercommunale. Ils font également l'objet d'un lien étroit avec les pôles de compétitivité labellisés par l'Etat (Clusters Montagne, SAFE, Innovalliance, Capénergies, etc.)

[CHIFFRES CLÉS]



5 549 KM²
DE SUPERFICIE



GAP
(préfecture)
41 659 habitants

BRIANÇON
(sous-préfecture)
12 094 habitants

CA (4 772 M€) +12%

COMMERCES	+9%
CONSTRUCTION	+5%
HÉBERGEMENT - RESTAURATION	+74%
TRANSPORT - AUTRES	+100%

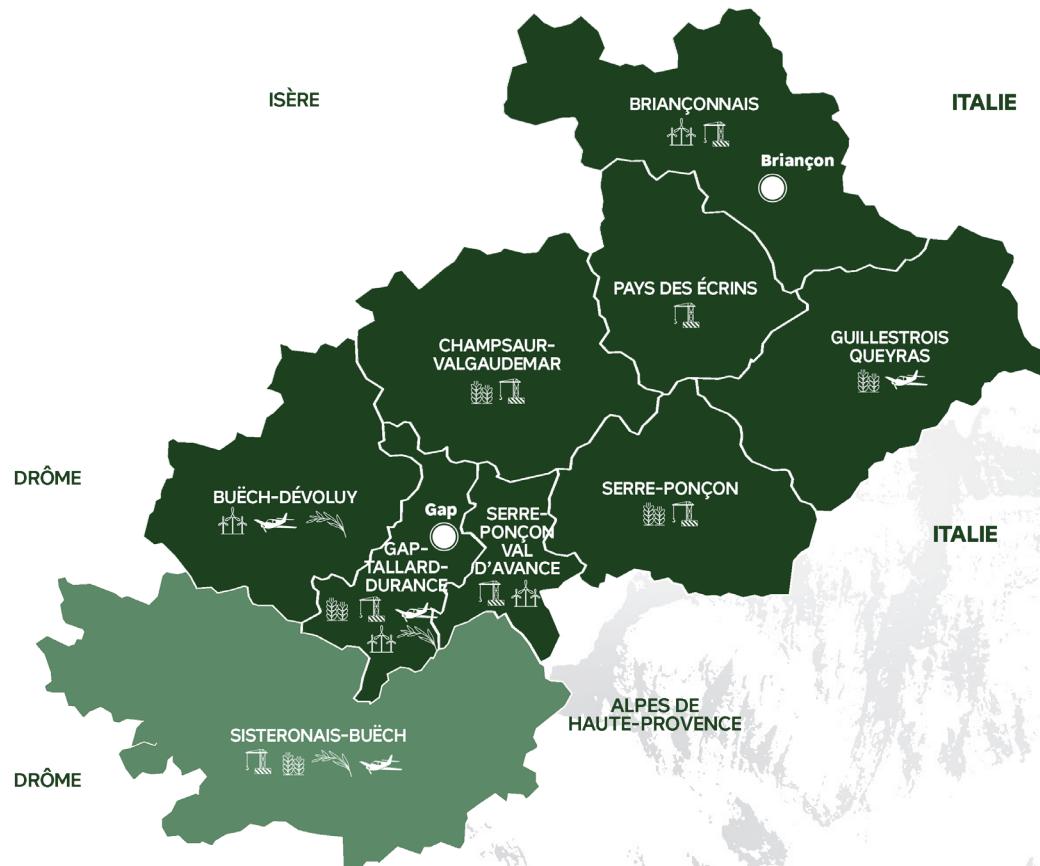


14 866
TPE ET PME
(entreprises marchandes)

LE PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE

Au regard des enjeux de développement locaux, du tissu économique des Hautes-Alpes (1900 PME et TPE industrielles), des disponibilités foncières à promouvoir ou à requalifier, le périmètre proposé est celui du département des Hautes-Alpes, le programme visera plusieurs centralités.

Le Sisteronais-Buëch candidate avec l'Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence.



LES FILIÈRES STRATÉGIQUES

Il s'agit de se concentrer sur les **filières industrielles d'excellence** de notre territoire de montagne, à savoir :



l'agroalimentaire



les plantes à parfum
et aromatiques



l'aéronautique



les énergies
renouvelables



le BTP

L'OBJECTIF

Le « panier de services » devrait permettre de soutenir la **vingtaine de projets matures** (d'ores et déjà identifiés, et estimés à près de 50 M€). Ces projets sont de nature à donner une nouvelle dimension aux entreprises industrielles sélectionnées et, par la même, structurer tout un territoire, une filière et un écosystème d'entreprises.

Les principales actions sont présentées ci-après. Les fiches actions sont en cours de rédaction avec les entreprises et les acteurs économiques concernés.

LES FICHES ACTIONS

Axe 1. Foncier et attractivité

- › Requalifier les zones d'activités et l'immobilier d'entreprises (EPCI)
- › Créer une société de développement d'immobilier d'entreprises (CCI)
- › Promouvoir nos filières clés et notre territoire, à l'international en particulier (Agence)

Axe 2. Transition écologique et gestion des ressources

- › Développer la production d'énergie renouvelable autoconsommée (SEM Energies)  
- › Décarboner les filières, la filière aéronautique en particulier (Agence, SAFE) 
- › Gérer et valoriser des déchets industriels (SAB) 

Axe 3. Innovation et R&D

- › Développer une unité de valorisation du lait de montagne (Fromagerie de la Durance, Bleu du Queyras) 
- › Développer les Tourtons du Champsaur 
- › Créer une unité de production « viande et pâtes » (Gourmeton) 
- › Créer et développer une chaîne de fabrication d'habitat modulaire en bois (Dautremer) 
- › Monter d'une coopérative d'achat pour les entreprises de la construction bois (ORCAB) 
- › Créer un site de préfabrication de câblages électriques (Alp Médelec) 
- › Faire certifier un service de « retrofit » d'aéronef avec des turbines nouvelle génération (Icarius) 
- › Créer un centre d'excellence drones de montagne (Patrolair, Les Orres) 
- › Développer des bio-intrants pour l'agriculture (OvinAlp) 
- › Développer une unité d'éco-extraction végétale pour la cosmétique et l'agronomie (Acanthis, OvinAlp)  
- › Coopérer pour structurer la filière PPAM (Agence de Développement, acteurs de la filière) 

Axe 4. Compétences et formations

- › Promouvoir les métiers de l'industrie (Agence, CCI, CMA, UPE, Fédération BTP) 
- › Créer une Haute École du Bois et de la Forêt (CCPE, CCSP) 
- › Mettre en place une formation soudure (DDETSPP, OPCO2I, fédération des métalliers et RD Technologies) 
- › Créer des contenus de formation pour décarboner la filière aéronautique et former des mécaniciens (Hélicoptères de France, PMH, Polyaéro) 
- › Mutualiser les postes qualifiés dans l'industrie agroalimentaire (7 fromageries) 

LES BINÔMES ÉLUS - INDUSTRIELS

EPCI	Élu	Industriel
Briançonnais		
Pays des Écrins		
Guillestrois - Queyras		
Champsaur-Valgaudemar		
Serre-Ponçon		
Buëch - Dévoluy		
Gap-Tallard-Durance		
Serre-Ponçon - Val d'Avance		
Sisteronais-Buëch		

LE PORTEUR

La candidature est déposée par **l'Agence Départementale de Développement Économique**. Il s'agit d'un groupement d'intérêt public dont sont membres fondateurs la Région, les neuf intercommunalités et l'ensemble des chambres consulaires, fédérations et syndicats professionnels des Hautes-Alpes.

La structure dispose d'un chef de projet au profil requis, actif sur tous les sujets attendus par l'appel à candidature.



HAUTES ALPES